

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès



**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT
DU DEVELOPPEMENT DURABLE
ET DU BASSIN DU CONGO**

**DECLARATION DU GOUVERNEMENT LUE PAR MADAME
ARLETTE SOUDAN-NONAUT, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU
DEVELOPPEMENT DURABLE ET DU BASSIN DU CONGO A
L'OCCASION DE LA CELEBRATION DE LA JOURNEE
INTERNATIONALE DE LA COUCHE D'OZONE.**

Brazzaville, 16 septembre 2022

Chers Compatriotes

Le 16 septembre de chaque année, la communauté internationale, célèbre la journée internationale des Nations Unies sur la préservation et la protection de la couche d'ozone. En 2022, le thème retenu est le 35^e anniversaire de la signature historique du protocole de Montréal, qui demeure à ce jour l'une des trop rares réussites internationales en matière de défense de l'environnement.

La couche d'ozone, c'est ce bouclier fragile de gaz qui protège la vie sur terre des effets nuisibles des rayons ultraviolets du soleil, ces fameux UV responsables de nombreux cancers et du vieillissement accéléré de nos cellules.

En 1987, alertés par des rapports scientifiques de plus en plus alarmant qui tous pointaient la responsabilité directe des gaz HCFC couramment utilisés à l'époque dans l'industrie du froid, dans la destruction progressive de la couche d'ozone, les représentants d'une trentaine de pays particulièrement pollueurs, réunis à Montréal au Canada, ont adopté un protocole interdisant la production et l'utilisation de ces substances nocives. Complété depuis par cinq amendements, dont le dernier en date est celui de Kigali, le protocole de Montréal est une vraie réussite qui a permis la reconstitution en cours de la couche d'ozone, laquelle sera complète au rythme actuel d'ici une trentaine d'années. Si le protocole de Montréal n'avait pas existé, il y aurait eu 60% d'ozone en moins au-dessus d'un pays comme le Congo, avec tout ce qu'implique une exposition dramatique des hommes, des animaux et de la nature aux rayons ultraviolets.

Montréal est un succès donc. Mais c'est un succès fragile, car on sait aujourd'hui que préservation de la couche d'ozone et réchauffement climatique sont étroitement liés, l'émission des gaz à effet de serre ayant sur l'un comme sur l'autre un effet négatif.

Dans le cadre de la politique de gestion durable de l'environnement impulsée depuis des décennies par le Président **Denis SASSOU NGUESSO**, premier écologiste du Congo, notre pays a ratifié le protocole de Montréal et les amendements qui le complètent. Il s'est également doté d'une législation applicable en la matière. C'est pourquoi je lance ici une nouvelle fois un appel aux importateurs, aux commerçants, aux techniciens frigoristes et aux industriels du froid, afin qu'ils abandonnent définitivement l'usage des gaz HCFC, HFC et leurs mélanges respectifs, au profit des gaz réfrigérants dit naturels qui n'ont d'impacts négatifs ni sur la couche d'ozone, ni sur le climat.

Pour ce faire, des contrôles seront effectués sur toute l'étendue du territoire national et au niveau des frontières, avec le concours de la douane et de la force publique, afin d'éradiquer le trafic des gaz interdits par le protocole de Montréal. Pour ceux qui se livrent à ce genre de négoce illicite, comme d'ailleurs pour ceux qui croient pouvoir s'affranchir de l'obligation de réaliser et de faire valider une étude d'impact environnemental et social en préalable à tout projet susceptible d'affecter nos écosystèmes, le temps de l'impunité et de l'irresponsabilité doit cesser.

Vivre le Protocole de Montréal !
Vivre le Congo écoresponsable !

Je vous remercie

Arlette SOUDAN-NONAUT. -